

Image not found or type unknown



Récupération d'apport personnel

Par **VoxLegal**, le 12/11/2011 à 18:37

Bonjour à tous,

J'ai acheté une maison en indivision à 50/50 avec ma conjointe dont je suis maintenant séparé.

A l'achat j'ai fourni seul un apport de plus de 50 000 €.

J'aimerais savoir si lorsque notre maison sera vendue je pourrai récupérer cette somme.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Domil**, le 13/11/2011 à 15:48

Vous devez voir ça dans la liquidation de la communauté s'il y a communauté (conjointe = mariage).